



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 21 avril 2021

STRATÉGIE NATIONALE

DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Développement de l'accueil des jeunes enfants issus de familles défavorisées : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Les ménages modestes ont un taux de recours à un mode de garde sept fois moins élevé que les ménages les plus aisés. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par le Gouvernement pour stimuler la création de places là où il en manque et lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil, crèches ou assistants maternels. **Il concerne 4 départements de la région Occitanie.**

Porté par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en partenariat avec la Caisse nationale d'allocations familiales, l'AMI vise à faire émerger des projets innovants, en proposant une offre diversifiée avec un accueil régulier ou à temps partiel, ou encore ponctuel, des pratiques d'accueil adaptées et une dimension pédagogique spécifique. Il s'agit aussi d'agir sur la « non-demande » d'accueil par les ménages les plus fragiles.

Dix territoires seront sélectionnés parmi les 19 départements ciblés. Ils pourront bénéficier d'un **soutien direct de l'État** au titre de l'AMI **allant jusqu'à 520 000 euros**. Outre ces aides de droit commun, la branche famille accompagnera les porteurs de projet à chaque étape de son déploiement, notamment en leur apportant des compétences d'ingénierie.

Les territoires éligibles ont été identifiés à partir de deux critères, le taux de pauvreté et le taux de couverture en établissements d'accueil du jeune enfant. Parmi les 19 départements éligibles, **on compte quatre départements en Occitanie : l'Ariège, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne**.

Ces territoires devront jouer leur rôle de démonstrateur pour inspirer des bonnes pratiques à des fins d'essaimage dans d'autres territoires. **La phase de candidature est ouverte du vendredi 9 avril au mercredi 9 juin**. Les territoires retenus seront **désignés le 30 juin**.

Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt est disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/toutes-les-actualites/article/developper-l-accueil-des-jeunes-enfants-issus-de-familles-defavorisees>.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiqués